

Décision

Générale

colonial

Décision n° 59-420-1931 Permissions.

n° 59-420-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 novembre 1931

Numéro JO

n° 420 du 30/11/1931

Date du numéro

30 novembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

Une permission de deux mois, à demi-solde, dégagee de tous accessoires, est accordée au garde indigène Mahmoud Ouarsamah, n° mle T27. Une permission d'un mois, dont quinze jours à solde entière et quinze jours à demi-solde, est accordée au garde Egueh Ousman, n° mle 718. Ces deux permissions sont accordées pour en jouir dans le Somaliland.